

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 20

Artikel: Fumeurs et non-fumeurs
Autor: E.P.-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se vouent à l'art culinaire, ou du moins qui font un apprentissage en cuisine dans les hôtels du canton de Vaud. Peut-être d'autres font-ils cet apprentissage à Berne, Lucerne, Zurich ou Bâle pour apprendre la langue allemande et se familiariser avec des conditions de travail différentes; mais ils doivent être plutôt rares.

La seconde constatation est le nombre infime, apparemment du moins, des apprentis sommeliers, à preuve qu'ils n'étaient officiellement qu'une dizaine en 1929/30. Le jeune Romand a peu de goût pour la « queue d'hirondelle » ou le « frac » et la cravate blanche et il ignore sciemment la profession de sommelier, dont l'exercice est pourtant le premier degré conduisant aux plus belles situations dans l'hôtellerie. Incomparablement plus nombreux sont nos jeunes compatriotes de la Suisse allemande qui choisissent cette profession. Leur effectif est néanmoins insuffisant pour satisfaire à l'offre et nos hôtels sont dans l'obligation de recourir aux services de très nombreux sommeliers allemands, autrichiens ou italiens, spécialement pendant la haute saison. Nos jeunes nationaux, particulièrement ceux des cantons romands, ont tort de dénigrer une profession utile et honorable au bénéfice d'étrangers. Cette profession leur offre cependant les perspectives d'avenir les plus intéressantes, socialement et économiquement parlant.

D'après L. Poirier-Delay.

L'hôtellerie suisse en mars 1930

Nous venons seulement de recevoir le tirage à part en français du rapport de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur l'activité de l'hôtellerie suisse pendant le mois de mars. Les données recueillies concernent 1214 établissements avec un total de 85,363 lits à la fin du mois. Sur ce nombre, il y avait 592 établissements ouverts avec 34,868 lits au milieu du mois et 583 établissements avec 33,742 lits à la fin du mois.

Calculé sur le nombre des seuls établissements ouverts, le pourcentage moyen des lits occupés était de 39,8 à la mi-mars et de 41,2 à fin mars, contre 38,7 à fin février. En tenant compte des établissements momentanément fermés, il n'était que de 16,3, contre 19 le mois précédent.

Les plus forts pourcentages de lits occupés étaient les suivants au milieu de mars: Leysin

91,5, Davos-Dorf 76,9, Petite-Scheidegg 73,3, Arosa 67,6, Locarno-Orselina 60,8, Locarno-Minusio 60,5, Montreux-Terriert 59,5, Montana 59,1, etc.

Les chiffres étaient assez sensiblement modifiés à la fin du mois, où l'on avait une occupation de 100% à Lugano-Ruvigliana, de 87,5 à Locarno-Orselina, de 85,3 à Leysin, de 74,7 à Lugano-Castagnola, de 73,6 à Lugano-Cassarate, de 66,7 à la Petite-Scheidegg, de 65,3 à Locarno-Minusio, de 60,7 à Lugano, etc.

Voici les pourcentages moyens d'occupation des lits, au milieu et à la fin de mars, dans les établissements en exploitation des principales villes: Lausanne-Ouchy 55,3 et 59,9, Zurich 53,9 et 59,8, Lugano 43,2 et 60,7, Berne 51,1 et 49,4, Locarno 37,3 et 60,4, Montreux 43,1 et 50,2, Bâle 41,7 et 46,6, Vevey-La Tour 43,6 et 43,6, Neuchâtel 39 et 43,4, La Chaux-de-Fonds 39,3 et 40,7, Genève 39,2 et 38,5, Montreux-Clarens 35,2 et 38,9, Vevey 33,9 et 33,4, Lucerne 16,2 et 22,7.

Dans les stations romandes non citées plus haut, nous avons les pourcentages suivants: Montana 59,1 et 51,7, Gion-sur-Montreux 42,5 et 43,7, Villars-Arveyes 49,1 et 16,4, Château-d'Oex 23,7 et 30,3, Les Avants 26,3 et 19,9, Champéry 18,1 et 14,3, Villars-sur-Ollon 20,6 et 7,1.

Dans les stations situées à moins de mille mètres, le pourcentage moyen des lits occupés, qui était de 34,9 à fin février, est monté à 38,2 à la mi-mars et à 43,8 à fin mars. Dans les stations plus élevées, le pourcentage était à peu près au même chiffre à la mi-mars (43,9) qu'à la fin de février (43,6), mais il est descendu à 33 à fin mars.

Comme en février, les établissements de moins de cent lits étaient en moyenne plus fréquentés que les établissements plus grands, aussi bien au milieu qu'à la fin de mars.

Si l'on considère les hôtels selon leur prix de pension, on constate que l'une et l'autre catégories (au-dessus et au-dessous de 12 fr.) ont participé à peu près dans la même mesure à la légère augmentation de clientèle qui s'est produite de fin février à la mi-mars. La faible augmentation de la deuxième quinzaine de mars a profité surtout aux établissements à prix de pension moins élevés.

Le nombre des personnes travaillant dans l'hôtellerie a diminué de 17,9% de la fin de février au milieu de mars et de 3,5% du milieu à la fin de mars. Pour 100 lits occupés, le nombre moyen des personnes travaillant dans les hôtels était de 84,3 à la mi-mars et de 81,2 à la fin de mars, contre 88 à la fin de février.

Des hôtes hollandais à Montreux

Une trentaine d'employés principaux, dont trois dames, des plus importants bureaux de voyages hollandais ont passé la journée du 3 mai à Montreux, aux fins de se documenter sur la station et sur les avantages qu'elle offre aux touristes.

Dans un train spécial mis à leur disposition par la compagnie du M. O. B., les visiteurs déjeunèrent avec les fonctionnaires supérieurs de la compagnie, avec des délégués de la Société des hôteliers de Montreux et environs, MM. Deig, Fugner et Hofer, ainsi qu'avec des représentants de la Société de développement et de la société Montreux-Transports, qui étaient allés à leur rencontre jusqu'à Zweisimmen. Après avoir pris leurs quartiers à l'Hôtel Suisse, les hôtes furent conduits à Gion, où une réception leur fut offerte par MM. Erasimé et Reiber, au Grand Hôtel et du Righi vaudois. Ils descendirent de là par le funiculaire à Terriert, où les attendaient trois autocars de Montreux-Transports. Ils visitèrent Montreux-Plage et le Château de Chillon. Au retour, ils purent étudier l'hôtellerie montreusienne en visitant successivement le Grand Hôtel, les hôtels Excelsior, Eden, Monney, Montreux Palace et Continental.

Le soir, un succulent dîner servi par les soins de M. Julien Schöri réunit tout le monde à l'Hôtel Suisse, où M. J. Jaussi, président de la Société des hôteliers de Montreux, adressa aux invités un court et fort cordial compliment de bienvenue. La soirée se termina au Kursaal, où une réception avait été préparée.

Ajoutons que l'Office national suisse du tourisme, qui avait organisé cette tournée en Suisse des représentants des agences de voyages hollandaises, était représenté par M. le Dr Blaser, chef du siège auxiliaire de Lausanne. La caravane était convoyée par M. Graziano, qui dirige le Bureau suisse du tourisme à Amsterdam.

Nos hôtes se sont déclarés enchantés de ce qu'ils avaient vu en Suisse et spécialement à Montreux. Ils sont repartis le lendemain matin en bateau pour Lausanne, d'où ils ont poursuivi leur voyage sur Berne et Bâle, avant de regagner la Hollande.

Fumeurs et non-fumeurs

Il y a une quarantaine d'années, les wagons de nos chemins de fer privés: Jura-Simplon, Nord-Est, Central, Union suisse et Gotthard, étaient construits pour la plupart de façon à réserver aux fumeurs les deux tiers et aux non-fumeurs le tiers de la voiture. Petit à petit, ce matériel a été éliminé et les wagons sont partagés par moitié pour ces deux catégories de voyageurs. Nous n'avons pas en Suisse de compartiments spéciaux pour dames seules.

Depuis le rachat des chemins de fer, le nombre des fumeurs avait fortement diminué. A partir de 1910/1915 cependant, la situation s'est modifiée dans le sens contraire. Si l'usage du cigare n'a pas progressé, la cigarette s'est répandue dans des proportions triomphales et le nombre des fumeurs de cigarettes augmente sans cesse, d'autant plus qu'il faut compter avec l'apport actuel du beau sexe.

Malgré le mouvement appréciable qui se dessine parmi la jeunesse organisée et qui tend à renoncer non seulement à l'alcool, mais aussi au tabac, il est indéniable que la proportion des

non-fumeurs a fortement diminué. Sans vouloir discuter ce problème économique et hygiénique, nous nous bornerons ici à demander qu'on ait les mêmes égards pour les non-fumeurs que pour les fumeurs.

Nous pensons avant tout aux voyageurs qui s'obstinent à fumer dans les compartiments pour non-fumeurs. La plainte est ancienne, mais la réaction contre cet abus est insuffisante de la part du personnel des trains.

Il y a ici deux catégories de gens, qu'il faut entreprendre différemment. Nous avons les gens incultes ou inexpérimentés en matière de voyages et qui pèchent par ignorance. La plupart d'entre eux sont accessibles à un avertissement poli. Mais il y a les autres, c'est-à-dire ceux qui savent très bien qu'ils sont coupables et qui s'en moquent, ou même qui bravent l'interdiction pour voir si quelqu'un osera leur faire une observation. A leur égard, il faut une grande fermeté sous des formes polies. Le voyageur incommode par la fumée fera bien de recourir à l'intermédiaire du conducteur, s'il ne veut pas s'attirer des désagréments, peut-être des grossièretés.

Si l'y a des conducteurs fermes, beaucoup d'autres ne voient rien ou plutôt ne veulent rien voir. Le fumeur, à leur passage, dissimule son cigare ou sa cigarette et le conducteur ne se demande pas même d'où vient la fumée du compartiment, ou du moins l'odeur de la pipe, du cigare ou de la cigarette, que l'on perçoit pourtant facilement.

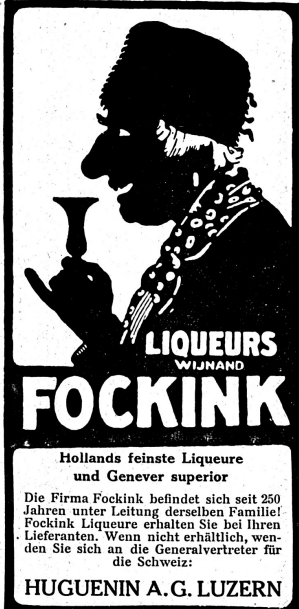
Il y a d'autres cas qui ne sont pas réglés. C'est par exemple le droit ou la défense de fumer dans les couloirs des wagons. L'Allemagne indique ces permissions ou ces défenses par des écrits spéciaux: „Rauchen im Gang erlaubt (verboten)“. Si cinq ou six voyageurs fument dans le couloir et que les portes des compartiments ferment mal, les autres voyageurs sont nécessairement incommodés.

Même les messieurs qui passent au wagon-restaurant n'ont pas toujours des égards suffisants pour les autres voyageurs en traversant les compartiments de non-fumeurs. Quand une cinquantaine d'entre eux ont passé et repassé en fumant, surtout en hiver, le wagon est rempli de fumée.

Et puis il y a aussi fumeurs et fumeurs. Il y a des fumeurs mal élevés qui lancent d'épaisses bouffées de fumée dans la figure de leurs voisins et d'autres qui savent fumer discrètement.

Nos wagons de chemins de fer, en Suisse, ont pour les fumeurs et les non-fumeurs des compartiments fixes. Les inscriptions à l'extérieur et à l'intérieur des voitures ne sont pas mobiles comme par exemple en Allemagne, où l'on diminue ou augmente en cours de route,

L'Hôtellerie suisse, la mieux organisée du monde, a intérêt à se servir de matières premières à bon marché. Réfléchissez-y
COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE „GENÈVE“



LIQUEURS WILMANN FOCKINK

Hollands feinste Liqueure und Genever superior

Die Firma Fockink befindet sich seit 250 Jahren unter Leitung derselben Familie! Fockink Liqueure erhalten Sie bei Ihren Lieferanten. Wenn nicht erhältlich, wenden Sie sich an die Generalvertreter für die Schweiz:

HUGUENIN A.G. LUZERN

Orfèvrerie et Service de table
des Fabriques Georges Montibert et Joh. Vuilleit
Lyon

MÉTAL EXTRA BLANC ARGENTÉ
REMISE A NEUF DE TOUTES PIÈCES
D'ORFÈVRE - RÉARÉTURE

GUSTAVE ZOBRIST
ARGENTEUR-ORFÈVRE MAISON FONDÉE EN 1900
COULOUVERNIÈRE 40 GENÈVE TÉLÉPHONE 40987

ARAM MOLA ed AFFILA
alla perfezione
i Coltelli, Temperini,
Trincelli ecc.
Fabb: ART&S, Ginevra. Vendita: nei negozi principali. F. 375

Boden- und Wandplatten-Beläge

Spezialität:
MOSAİK

Cristofoli, Indri & Co., Basel
Allschwilerstrasse 35 - Telefon Safran 12.50

Vin Villeneuve 1929

Le plus sain, durétique, excellent pour malades. Expédition par fûts et à partir de 50 l. Ecoutez la voix de votre comité. Favorisez le producteur: F. Bonnard, vign., Villeneuve (Vaud).

Schläuche jeder Art

Hanf- und Gummischläuche
Feuerlösch-Einrichtungen
Sprengwagen, Mech. Leitern
Schieb-u. Anstell-Leitern etc.

Ehram-Denzler & Co.
Wädenswil - Telefon 56

Grossverkauf von orientalischen

Teppichen

an Hotels und Pensionen

Grosse Lager in allen Größen.
Übermässe für Hallen stets vorhanden. Verlangen Sie Besuch od. Offerten v. der

Teppich-Aktiengesellschaft
Zürich, Gotthardstrasse 25
Telephon Seinau 93.91

Harry Nitsch
Schriftsteller
Reklame-Beratung

Sehr geehrter Herr!

Da ich zur Zeit auf Reisen und ohne festes Domizil bin, bitte ich, Briefe nach Köln a. Rh., Am Hof 41-45, p. Adr. Redakt. des „KÖLNER“ zu adressieren. Bei dieser Gelegenheit erinnere ich daran, dass der grosse, aparte und bleibende Werbewert meiner bekannten „Kosmopolitischen Wanderungen durch schöne Hotels“ gesteigert wird durch die Sonderdrucke, die in künstlerischer, vornehmer Ausstattung hergestellt und wie jeder andere Prospekt verwendet werden.

Mit vorzüglicher Hochachtung

Harry Nitsch

Merke: Messerli für Mineralwasser und Hotelbedarf
weil leistungsfähig
J. F. MESSERLI A. G.
Interlaken Tel. 63 Bern Bw. 38.50

Wäsche-Rechnungen

(Notes de Blanchissage) gebunden
Büchern à 100, 150, 200 Blatt
sowie in losen Formularen. Text:
deutsch, französisch, und englisch

liefern

Koch & Uttinger, Chur

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS
LE FRÈRE DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - St-Moritz

Rhabarber

feinen rotstieligen. Jedes Quantum zu den billigsten Tagespreisen sofort lieferbar. Grösste Kulturen d. Schweiz. An unbekannte Firmen Nachnahme.

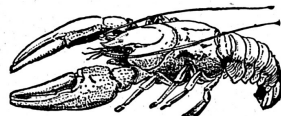
Maier & Burkhardt, Kreuzlingen (Thurgau) Tel. 151.



GLANZ-ETERNIT A.G. NIEDERURNEN.

Wohnliche Wirkung
Sehr sauber
Dauerhaft
Leicht zu reinigen
Einfach zu montieren
Vorteilhaft im Preis
Offerte und Muster durch

Karl Grogger



Spezialgeschäft für lebende Krebse
Lieferant erster Häuser
Berlin NO 18, Weberstrasse 24a
Telegraphendresse: Krebszentrale - Telefon: Königstadt 3243, 3244
Sofortiger Versand nach der Schweiz.

suivant les besoins, le nombre des compartiments de l'une ou l'autre espèce. Notre système, quoique plus rigide, a ses avantages qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer.

D'une façon générale, on constate une incompréhension croissante de la part des fumeurs à l'égard des non-fumeurs. Trop habitués à leur passion, ils ne peuvent se figurer un instant que d'autres en souffrent, que leurs bouffées de fumée peuvent provoquer chez autrui des maux de tête, des maux de gorge ou de la toux que chacun ne tient pas à ce que ses habits et son linge sentent encore le tabac le lendemain. Il serait bon que la Direction générale des C. F. F. renseignât de temps à autre le public par la voie des journaux sur la façon dont il faut interpréter ses instructions concernant les wagons fumeurs et les wagons non-fumeurs et qu'elle renouvelât périodiquement ses avis au personnel des trains.

La question a son importance pour notre tourisme et pour les voyageurs étrangers qui utilisent nos lignes ferroviaires. Mais il ne s'agit pas seulement de nos trains. L'habitude de fumer dans nos confiseries et nos pâtisseries, à l'heure du thé, s'est beaucoup généralisée ces derniers temps, surtout depuis que les dames elles-mêmes se sont mises à griller des cigarettes. Une confiserie n'est cependant pas un café et rares sont les pâtisseries qui ont osé afficher une défense de fumer entre quatre et six heures. Il est vrai que la ligne de démarcation entre la confiserie, le room et le café-restaurant s'est de plus en plus effacée, ce qui donne tous les droits aux fumeurs. Quand les pâtisseries servent aussi des liqueurs, des eaux minérales et de petits repas, il est difficile de maintenir, même à certaines heures seulement, une stricte discipline à l'égard des fumeurs.

Les hôteliers aussi sauraient en dire long à ce sujet. Que de fois, dans la salle à manger des hôtels et des restaurants, des personnes qui déjeunent ou dînent avant les autres répandent en s'irrotant leur café (ou dès le potage entre chaque service. *Réd.*) des nuages de fumée autour d'elles, quand les gros des clients n'a pas même entamé le potage ou les hors-d'œuvre. Le tact et l'éducation de ceux qui connaissent et pratiquent les égards dus au prochain deviennent chose rare, même dans le monde élégant.

C'est un fait que le problème de l'autorisation ou de l'interdiction de fumer dans les chemins de fer et les locaux publics est devenu plus complexe depuis quelque temps. Il faudra trouver des solutions nouvelles pour satisfaire des goûts diamétralement opposés. Cela est difficile, mais non pas impossible avec un peu de bonne volonté.

E. P.-L.

Les chèques de voyage de l'Administration des postes suisses

Les personnes qui voyagent beaucoup évitent de porter sur elles, en numéraire ou en billets de banque, des sommes importantes qu'elles

risquent de perdre ou qui peuvent leur être volées. On a créé à leur intention les *chèques de voyage*, émis soit par des organisations touristiques et bancaires, soit par des administrations officielles.

Les carnets de chèques de l'Administration des postes suisses remplacent très avantageusement, pour les voyages et les séjours dans notre pays, les espèces et les billets de banque. Ils permettent à leur détenteur de s'approvisionner selon ses besoins en argent monnayé et en billets auprès de n'importe quel office de poste suisse.

Ces carnets contiennent dix chèques à 50 ou à 100 francs. La poste les délivre aux titulaires de comptes de chèques postaux, aux membres de leurs familles ou aux employés de ces maisons. La contre-valeur de 500 ou 1.000 francs, plus une taxe de 2 fr. par carnet, sont inscrites au débit du compte de chèques de l'intéressé. Les chèques de voyage, dans ce cas, sont donc nécessairement couverts par le compte de chèques postaux.

Les personnes qui n'ont pas de compte de chèques à la poste achètent les carnets auprès des banques et des bureaux de voyages; elles payent alors une provision supplémentaire de 1/2% de la valeur nominale du carnet. Ici encore la couverture est certaine, puisque le carnet a été payé au comptant.

Le voyageur doit signer une première fois tous les chèques en faisant l'acquisition du carnet. Il doit signer chaque chèque une deuxième fois lorsqu'il le présente pour paiement. Cette manière de faire offre une grande sécurité, car un chèque de voyage signé une seule fois ne sera pas payé par la poste. C'est ce qui se produirait par exemple si une personne avait trouvé un carnet de chèques postaux de voyage et cherchait à les encaisser en imitant la signature du propriétaire du carnet. Du reste, la perte d'un carnet est immédiatement signalée à la poste, qui fait le nécessaire pour que la contre-valeur ne soit pas versée à des faussaires par ses bureaux.

Contre remise d'un chèque de voyage dûment rempli et signé, tout office de poste suisse paye le montant correspondant, en espèces et sans frais. Les guichets de poste étant ouverts plus longtemps que ceux des banques, le chèque postal de voyage a sur la lettre de crédit et le chèque bancaire l'avantage de permettre au possesseur du carnet de se procurer encore de l'argent alors que les banques sont déjà fermées. D'autre part, il y a des guichets postaux partout, même dans des localités fort éloignées de tout établissement de banque.

Les chèques postaux de voyage sont acceptés en paiement par les Chemins de fer fédéraux et par d'autres entreprises de transport, ainsi que par des hôtels et des maisons de commerce. Les hôtels, en tout cas, peuvent les accepter sans crainte, la couverture de ces chèques étant toujours assurée, comme nous l'avons vu plus haut, ce qui n'est pas toujours le cas pour des chèques bancaires.

Les carnets de chèques de voyage émis par notre Administration des postes ont un format de poche commode et peuvent être facilement serrés dans un portefeuille. La durée de la validité de ces chèques est de deux ans à partir du jour d'émission. Le montant des chèques non utilisés est remboursé à l'ayant-droit.

Les chèques de voyage de l'Administration des postes suisses sont de plus en plus demandés à l'étranger par les touristes qui se proposent de venir en Suisse et qui se trouvent ainsi dispensés du désagrément de changer leur argent en entrant dans notre pays.

Nouvelles des Sections

La loi tessinoise sur les enseignes. — Les journaux tessinois publient l'ordre du jour suivant: « Les directions des sociétés des hôteliers de Lugano et de Locarno, pleinement d'accord sur l'opportunité d'éliminer les abus en matière d'enseignes dans des langues qui ne sont pas celles du canton du Tessin, déplorent toutefois que le projet de loi y relatif n'ait pas reçu au préalable la publicité réclamée par l'importance de ce décret législatif et confirment le précédent ordre du jour de la section de Lugano. Elles dénoncent unanimement les périls économiques du projet de loi tel qu'il est présenté et affirment que la loi, du point de vue fiscal, a un caractère vexatoire, du moment qu'elle prévoit une taxe de 2 à 50 francs pour chaque traduction d'enseigne, ce qui ressort du message même du gouvernement, où l'on relève les notables et importantes ressources que l'on espère se procurer par la dite taxe ». — Nous répétons à ce propos que toute réclamation, pour être efficace, doit être faite dans la langue de la clientèle à laquelle elle s'adresse. Pour être logique, le gouvernement tessinois aurait dû ajouter à sa fameuse loi un article décrétant que la seule langue autorisée dans le canton est désormais la langue italienne et que les Suisses ou les étrangers assez téméraires pour y parler une autre langue y seront considérés et traités comme des indésirables. En voulant battre monnaie sous prétexte de sauvegarder le caractère d'italianité du Tessin, le gouvernement tessinois a donné le premier des coups de couteau qui tueraient la poule aux œufs d'or. La loi sur les enseignes aurait pu être promulguée dans un pays qui n'a pas besoin de l'argent du dehors; au Tessin, cet ukase est une erreur monumentale.

Nouvelles diverses

Châteaux et ruines. — Environ 200 personnes ont participé à Ragaz à l'assemblée annuelle de l'Association suisse pour la conservation des châteaux et des ruines. L'effectif de la société est de 950 membres. Ses recettes ont atteint 30.000 francs. Après la liquidation des affaires courantes et après avoir entendu divers discours et conférences, les participants ont visité plusieurs châteaux et ruines du Lichtenstein et du canton de St-Gall.

L'Union suisse du commerce et de l'industrie aura son assemblée ordinaire des délégués le samedi 31 mai 1930, à 10 heures du

matin, au Grand Hôtel Dolder à Zurich. A l'ordre du jour: rapport et comptes annuels, modifications dans l'état des sections, élection de la section vorort, réélection de la Chambre suisse de commerce, rapports sur la fourniture de l'électricité en Suisse, M. le professeur Dr J. Wyssling parlant du point de vue des producteurs et M. le Dr E. Steiner du point de vue des consommateurs d'énergie. La Chambre de commerce zurichoise, qui est section vorort depuis 1882, accepte sa réélection pour une nouvelle période de quatre ans. Les sections sont priées de munir leurs délégués d'une carte de légitimation. L'assemblée des délégués sera suivie d'un lunch en commun au Grand Hôtel Dolder. Les noms des délégués qui prendront part au banquet doivent être communiqués au vorort au plus tard jusqu'au 24 mai.

La Société de développement de Martigny a tenu son assemblée annuelle le 30 avril sous la présidence de M. Kluser. Les comptes de l'exercice accusent un total de recettes de 2780 fr. 55 et un total de dépenses de 1176 fr. 85. Le fonds pour la création d'une piscine s'élève actuellement à 900 francs. Le budget des dépenses pour 1930 se répartit entre les rubriques suivantes: Bureau officiel de renseignements (entretenu entièrement aux frais de la société depuis sa fondation), cotisations à l'Union romande du tourisme et à l'Union suisse des sociétés de développement, 300 fr. au fonds de la piscine 200 fr. aux brochures-réclames, embellissements divers et réparations, conférences et fête du 1er août. M. Kluser a rendu compte de l'activité du comité durant l'année écoulée, notamment en ce qui concerne la publicité, l'éclairage public, le bureau de renseignements et diverses questions d'édilité et de tourisme (billets de famille, etc.). M. Kluser a été confirmé dans ses fonctions présidentielles. M. le Dr Blaser, de Lausanne, a ensuite fait une conférence sur *le tourisme et la publicité touristique*. Nous reviendrons le plus tôt possible sur cet intéressant travail.

La Société de développement de la Gruyère. — Au 31 décembre 1929, les disponibilités de la société étaient de 2285 fr. 45 et le fonds spécial pour le *Guide de la Gruyère* se montait à 2684 fr. 20. A cette date, la société comptait 88 membres. Ce nombre tout à fait insuffisant montre les difficultés du recrutement de nouveaux sociétaires dans la région. Le rapport déclare que sans la bonne volonté et le généreux appui de quelques membres, la Société pour le développement de la Gruyère ne parviendrait pas à exercer une activité profitable au pays. La société a édité et fait distribuer en Suisse et à l'étranger plus de 10.000 prospectus de langue française; cette publicité s'adresse spécialement à la clientèle des agences de voyages

renoviert
basel hotel victoria - national
am bahnhof zimmer von 6 fr. an

ZIKA

LA CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DE L'EXPOSITION EST EXPLOITÉE D'APRÈS LE PRINCIPE D'UNE CENTRALE D'HOTEL MODERNE. POUR VISITES ET DÉMONSTRATIONS, PRIÈRE DE S'ADRESSER A LA TÉLÉPHONISTE. IL EST CEPENDANT RECOMMANDÉ DE SE METTRE AUPARAVANT EN RELATION AVEC LE SERVICE DES INSTALLATIONS DE L'OFFICE TÉLÉPHONIQUE DE ZURICH, TÉLÉPHONE NO. UTO 16.20.

AVIS A MESSIEURS LES HOTELIERS

HOLZ Leuchter
Tisch- und
Ständerlampen
wirken vornehm u. behaglich
Die grösste Auswahl und billigste Bezugs-
quelle bietet das
Spezialgeschäft BARBE
ZÜRICH, Oetenbachstr. 24 (nächt Bahnhofstr.)
Vorschläge absolut unverbindlich
Referenzen erster Häuser

**BUCHANAN'S
BLACK & WHITE
WHISKY**
AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE
FRED. NAVAZZA — GENÈVE

Rolladen
Rollalalousien
aller Systeme
empfiehlt als Spezialität
**WILH.
BAUMANN
HÖRGEN**

STEPPDECKEN
NEUANFERTIGUNG · UMARBEITUNG

w. Geelhaar
Bern
GEGR. 1869
THUNSTRASSE 7

KAFFEE
Seit
über 50 Jahren führt meine Firma
den Artikel Kaffee als Spezialität. Ich kann
Ihnen daher grosse Vorteile bieten. Langjährige gute
Abnehmer. Silberne Medaille mit Diplom an der
Schweizer. Kochkunst-Ausstellung 1923
Angestellten-Kaffee Pure Fr. 3.40
Restaurations-Mélange Fr. 3.80
Spezial-Hotel-Mélange Fr. 4.—
Extra Wiener-Mélange Fr. 4.20
Café noir turc-Mélange Fr. 4.80
K A F F E E - E S S E N Z E
la in 2 1/2 und 5 kg-Büchsen
Lieferung franko SBB von 10 kg an
WILLIMANN-LAUBER
Gross-Rösterei LUZERN 18 Telephone 733
„Revue“-Inserate sind nie erfolglos!

Bei Bedarf von
**Hotel-
papieren**
verlangen Sie Offerte
bei
**Maison
WAP**
Lausanne
wo man Sie prompt
und zuverlässig be-
dient.

Bordeauxflaschen
grün und weiss, 70 und 35 Zentiliter. Wein-
und Likörflaschen in allen gebräuchlichen
Formen. Lieferung von jedem Quantum in
Leihbarren.
Glashütte Bühlach A.G. in Bühlach
Telephon Nr. 5 Illustrierte Preisliste

Spezial-Firma
für
Garten-Schirme
in noch nie dagewesener Auswahl.
Aparé, ges. gesch. Spezialdessins.
Garten-Möbel
in jeder Preislage, in Holz u. Eisen
Stets Eingang neuester Modelle
Mertzkuft
29 Spiegelg. Rindernmarkt 26 Tel. H.22.84
Markisen-, Storen- und Gartenschirmfabrik
Gegründet 1865